

# L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. — 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.  
Prix de chaque No, 75 c. — La collection mensuelle br., 2 fr. 75.

N° 52. VOL. II. — SAMEDI 24 FÉVRIER 1844.  
Bureaux, rue de Sévigné, 33.

Ab. pour les Dep. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.  
pour l'étranger. — 10 — 20 — 40

## SOMMAIRE.

**Histoire de la Semaine.** *Portrait de Marie-Christine.* — De la Question de l'Enseignement. — Le Vésuve. *Maison de l'Ermitage du Vésuve; Coupe du Cratère du Vésuve.* — Algérie. Escadron de dromadaires. *Mauoures de Dromadaires; Bride et Sella du Dromadaire.* — Paris *sourireal.* Une rue souterraine. — don Gravel l'Alferez. *Faniasie maritime par M. de la Landelle.* (Suite). — Courrier de Paris. *Descente de la Fouillie; un Sergent de Ville le mercredi des cendres; l'Ami Carbone. Fils du Mardi Gras; Mort et Enterrement du Mardi Gras.* — Théâtres. *Opera-Comique. Caillotto. Une Scène de Juguissance.* — *Fragments d'un Voyage en Afrique* (Suite). — Musique. *Entre Pise et Florence.* Paroles de M. Philippe Busoni. Musique de M. Gustave Illequet. — *Bulletin bibliographique.* — *Annales.* — *Modes. Tracéssements.* — *Amusements des Sciences.* Une *Gracure.* — *Rébus.*

## Histoire de la Semaine.

La discussion de la loi sur la chasse a encore occupé les trois premiers jours de la semaine parlementaire. Cette loi a ouvert ses articles et ses paragraphes à une foule d'amendements qui ne la rendront à coup sûr pas bonne, qui lui auraient été surtout l'esprit d'ensemble, si elle en avait eu, mais qui lui ont valu en définitive d'être adoptée à une assez forte majorité. Il était peu de membres de la Chambre qui n'eussent fait admettre, dans le cours de cette interminable discussion, leur amendement ou leur sous-amendement : chacun était donc poussé par une sorte d'amour-propre d'auteur à donner une boucle blanche à cette fille de ses œuvres. Son sort à cependant été un instant douteux. Dans la séance de lundi, un amendement abrogeant par le fait la législation spéciale aux forêts du domaine, de 1790, a fait ranger celles-ci dans la catégorie des forêts particulières et a soumis le prince qui en a la jouissance et les siens aux mêmes et sévères règles qu'elle impose aux citoyens. Cette disposition, que le ministre absent ou distrait n'a pas su faire rejeter, a, sans aucun doute, attiré d'un côté à la loi des antipathies, tandis qu'elle lui assurait quelques suffrages de l'autre. Mais en définitive elle aura été la cause de son adoption, car les suffrages conquis lui sont restés et les antipathies se sont tuées dans l'espoir que la Chambre des Pairs n'admettrait pas cet amendement, et qu'une fois supprimé, la Chambre des Députés ne le rétablirait pas.

Est venue ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat, relative aux incompatibilités. Il était difficile de penser que ce débat, qui tant de fois déjà s'est engagé devant la Chambre, verrait se produire aujourd'hui de nouveaux motifs. Mais les questions personnelles sont venues l'animer et le réjouir. En effet, c'est peut-être le seul qui les comporte ou plutôt les nécessite. Pour les partisans de la proposition, là où ils voient un adversaire ils doivent voir nécessairement un argument, et la situation d'un fonctionnaire menacé parce qu'il a voté dans tel ou tel sens comme député, ou le vote d'un autre représentant passant du blanc au noir par la force de motifs secrets qu'ils ont la curiosité de connaître, tout cela trouve naturellement place dans leurs discours. Quelques faits récents avaient fourni des arguments de ce genre ; il en a été fait usage pour la plus grande satisfaction des spectateurs avides d'agitation, plutôt

que pour l'édification de ceux qui croient à la bonté du gouvernement représentatif, honnêtement et sincèrement pratique, et qui seraient profondément désolés qu'on arrivât à l'usur sans s'en être servi. MM. Barrot, Thiers et Guizot, sont successivement montés à la tribune, qu'ont aussi occupée MM. Dugabé et de Salvandy. La prise en considération a été repoussée par une majorité que quelques de membres regardant comme douteuse.

La loi sur le roulage n'a pas été beaucoup plus heureuse à la Chambre des Pairs que la loi sur la chasse à la Chambre des Députés. Ce que l'on avait fait il y a deux ans au palais du Luxembourg, il y a un an au palais Bourbon, on l'a défait cette année en grande partie. Dans les précédentes discussions, on avait paru très-frappé du résultat des expériences faites par M. Morin, par ordre du gouvernement, et de la nécessité d'imposer, dans l'intérêt des routes et de leur conservation, des conditions sévères et d'établir des distinctions tranchées pour la largeur des jantes des voitures, selon qu'elles étaient à deux ou quatre roues. Cette année on a paru croire beaucoup moins aux résultats des expériences de M. Morin, sur lesquels était fondé le projet de loi, et beaucoup plus à l'utilité de la liberté en matière de roulage, sinon complète encore et illimitée, du moins beaucoup moins res-

des voitures à deux roues ; il sera pour les unes comme pour les autres indistinctement de 6 centimètres, et le maximum de 17. Du reste, et par contre, si l'industrie a été bien traitée par ce changement, l'agriculture a vu restreindre les facilités que la Chambre des Députés avait voulu lui accorder l'an passé, en adoptant un amendement de M. Darblay par lequel les voitures de l'agriculture étaient affranchies dans tous les cas, c'est-à-dire qu'elles allaient sur un marché ou qu'elles en reviennent, qu'elles transportaient des matériaux pour les constructions de la ferme, qu'elles allaient de la ferme aux champs ou des champs à la ferme, des règles relatives à la largeur des bandes et à la limitation du poids. La Chambre des Pairs a cru devoir restreindre cette exemption au cas seulement où les véhicules agricoles vont de la ferme aux champs ou en reviennent. Cet amendement oblige, on le voit, les fermiers et les agriculteurs à avoir des voitures de plusieurs sortes. Cette loi doit revenir de nouveau à la Chambre des Députés.

Nous déplorons dans notre dernier bulletin la vivacité que la discussion avait prise dans des bureaux de cette Chambre, à l'occasion de l'admission à la lecture de la proposition de M. de Rémusat. Mais ce que nous avons vu ici n'est qu'une gentillesse en comparaison de ce qui se passait presque en même temps à

la Chambre des Représentants des Etats-Unis et à la Chambre des Lords d'Angleterre. A tout seigneur tout honneur : nous commençons par la Chambre anglaise. Dans la dernière discussion, à l'occasion des affaires d'Irlande, lord Campbell a dit en répondant à lord Brougham : « Le discours de mon noble et savant ami est parfaitement irrégulier ; cela ne m'étonne pas, car tout ce qu'il faut dans cette Chambre est irrégulier. J'ai demandé hier l'ajournement, parce que je croyais qu'il parlerait, et que je voulais lui répondre. J'étais bien pardonnable de croire cela, car voilà bien, autant que je m'en souviens, le premier débat de quelque importance dans lequel il n'ait parlé, et parlé au moins sept fois... Toutes les fois qu'il prêchera les principes qu'il condamne aujourd'hui, je ne me gênerai pas pour le lui rappeler, et pour lui remettre devant les yeux ceux qu'il défendait avec moi et qu'il abandonne aujourd'hui. » — Lord Brougham lui a répondu avec le ton de la plus violente colère : « Mylords, on dit que j'ai commis une irrégularité. Jamais je n'ai vu dire une aussi grosse absurdité, même par mon noble et savant ami. Je ne me laisserai pas faire la leçon par d'ignorants nouveaux venus, qui ne connaissent pas l'ABC du règlement, et qui montrent une ignorance si crasse que je n'aurais jamais en personne capable d'en montrer une semblable sur quoi ce soit. Je serai heureux qu'on me donne l'occasion de repousser en face cette fausse, vile et calomnieuse accusation que l'on me fait, d'avoir abandonné mes principes. Je délie qu'on me le prouve, et je jette ce défi avec l'assurance que je saurai le justifier. »

En Amérique on est infiniment moins parlementaire encore. M. Stewart, membre de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, avait été, il y a quelque temps, en lutte à une attaque très-vive d'un de ses collègues, M. Waller. Un neveu de M. Stewart, M. Schriver, correspondant du *Baltimore Patriot*, et ayant, à ce titre, une place réservée dans l'enceinte de la Chambre, avait voulu compte de cette sortie en termes qui avaient blessé M. Waller. Celui-ci, rencontrant M. Schriver à la Chambre, l'apostropha, et, après l'échange de quelques mots, le frappa. Aussitôt il se prit au corps. Dans la lutte, les deux combattants tombèrent dans une croûte et la défoncèrent. Plusieurs membres de la



(Marie-Christine, ex-reine d'Espagne. — Voir à la page suivante.)

treinte que par le passé et que ne l'établissait le projet. Ainsi, sur la proposition de M. le comte Daru, toute distinction a disparu pour le minimum des jantes des voitures à quatre et

change de quelques mois, le frappa. Aussitôt il se prit au corps. Dans la lutte, les deux combattants tombèrent dans une croûte et la défoncèrent. Plusieurs membres de la



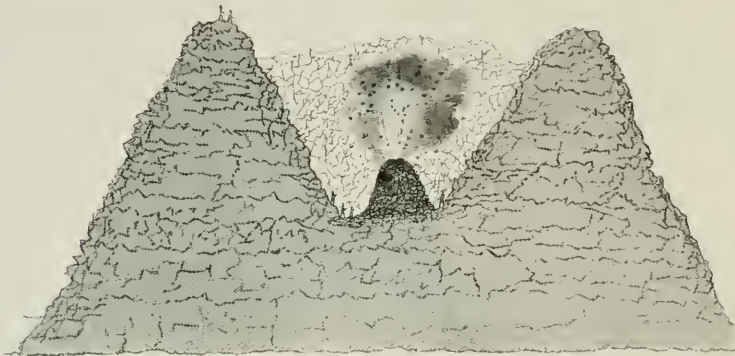




(Maison de l'Ermitage du Vésuve.)

toute mon attention, j'entendis par intervalle, dans la profondeur du volcan, une sorte de clapotement humide, de gar-

zouillel ent tumultueux, qui indiquait des déplacements de zax et de matières liquides. »



(Coupe du cratère du Vésuve.)

**Algérie. — Escadron de Dromadaires.**

L'excessive mobilité des tribus arabes et la rapidité avec laquelle leurs cavaliers franchissent de grandes distances ont été jusqu'ici de sérieux obstacles à l'établissement de notre domination en Algérie. Comment, en effet, triompher d'un ennemi presque insaisissable, et imposer une obéissance durable à des populations fugitives? Des 1845, cependant, on

avait eu recours, pour les atteindre, à un expédient couronné de succès. Un corps expéditionnaire fut organisé sous les ordres du colonel Jusuf, et composé de quelques escadrons de spahis avec environ deux mille fantassins montés sur des mulets. Ce corps se mit à la poursuite des tribus réfugiées dans le petit Desert, où elles se croyaient à l'abri de nos



(Manœuvres de Dromadaires.)

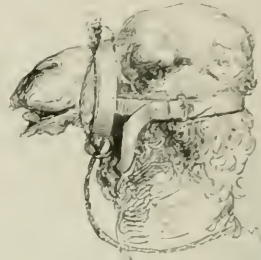
quittaient les derrières de l'armée, venaient jusque dans les faubourgs du Caire commettre des vols et des assassinats, et parvenaient presque toujours, grâce à la vitesse supérieure de leurs chevaux, à échapper aux poursuites de la cavalerie française. Le général Bonaparte, voulant mettre un terme à ces incursions, ordonna, par un arrêté du 9 janvier 1799, la formation d'un régiment de dromadaires, composé de deux escadrons à quatre compagnies de soixante hommes. Chaque dromadaire portait des vivres et de l'eau pour cinq ou six

jours; il était monté par deux hommes placés dos à dos et armés d'un fusil de dragon avec baïonnette et d'un sabre de lussard. Les officiers avaient des pistolets, et ils étaient munis de bousoles pour se diriger dans le desert. L'uniforme, dessiné par Kleber dans le goût oriental, était très-brillant. Lorsque, dans les engagements qui avaient lieu autour du Caire, une tribu arabe était parvenue à échapper à la cavalerie européenne, on dirigeait sur ses traces un détachement du corps des dromadaires, et il était rare qu'il ne par-

viât pas à l'atteindre. Les chameaux fléchissant alors le genou, les cavaliers descendaient avec leurs armes, entravaient leurs montures, les pelotonnaient toutes ensemble, en laissant au milieu un espace vide pour placer quelques hommes chargés de les défendre; puis le reste, manœuvrant en dehors de ce groupe, engageait l'action avec les Arabes, déjà découragés par cette attaque inattendue, et ne tardait pas à les vaincre. Un mois d'août 1815, M. le chef de bataillon Carbuccia, du 55<sup>e</sup> de ligne, a obtenu, sur sa demande, du gouverneur-

coups. Il ne tarda pas à les rejoindre, et les força à rentrer dans le Tell, pour y rester soumises à l'autorité de la France.

Dans le courant de la même année, un autre essai fut tenté afin de remplacer les mulets par des dromadaires. Un mulet, en effet, revient en Afrique à 850 fr.; il coûte 1 fr. 50 c. par jour de nourriture, et ne peut servir, terme moyen, que dix-huit mois; tandis qu'un dromadaire ne coûte que 200 fr., vit avec ce qu'il trouve, porte le triple du fardeau d'un mulet, peut servir vingt ans, parcourt de grands espaces, sans éprouver les besoins des autres bêtes de somme, et supporte pendant plusieurs jours les privations de bousson et d'aliments. Sous tous les rapports, l'usage du dromadaire est donc plus économique et plus avantageux que celui du mulet.



(Tête du Dromadaire.)

linés exclusivement au transport des marchandises; les autres, moins grands, de forme moins épaisse, sveltes et élancés, sont extrêmement agiles et servent spécialement de monture. Ils sont, à l'égard des premiers, comme des chevaux de selle auprès des chevaux de trait. Les dromadaires de la grosse espèce portent des poids énormes et jusqu'à cinq ou six cents kilogrammes. Comme ils sont très-hauts, ils sont dressés à s'accroupir pour recevoir les charges énormes que l'on met sur leur dos. Ce sont ceux que l'on a appelés avec raison les vaisseaux du desert, et qui le traversent avec les caravanes où on les compte souvent par centaines. Les seconds ne portent que les hommes; ils sont également dressés à s'accroupir sur les genoux, lorsqu'on veut les monter; le cavalier se place alors sur une espèce de bât creusé vers le milieu, et garni à chacun des arçons d'un morceau de bois arrondi, planté verticalement, qu'il saisit fortement avec les mains pour se tenir.

Les dromadaires ne sont pas conduits par le mors. Dans les villes, on leur passe aux narines, partie chez eux fort sensible, un anneau auquel on attache un bridon. Dans le desert, on se contente de les retenir par un hcou, et on les frappe avec un koubach (faucet, du côté où on veut les faire avancer. Leur plus grand mérite est d'avoir un trot allongé et doux. Leur allure prompt, très-fatigante pour ceux qui n'y sont pas accoutumés, produit sur le cavalier l'effet du roulis.

Déjà, dans la célèbre expédition d'Egypte, les dromadaires furent enrégimentés avec succès. Les Arabes bédouins in-

vent pas à l'atteindre. Les chameaux fléchissant alors le genou, les cavaliers descendaient avec leurs armes, entravaient leurs montures, les pelotonnaient toutes ensemble, en laissant au milieu un espace vide pour placer quelques hommes chargés de les défendre; puis le reste, manœuvrant en dehors de ce groupe, engageait l'action avec les Arabes, déjà découragés par cette attaque inattendue, et ne tardait pas à les vaincre.

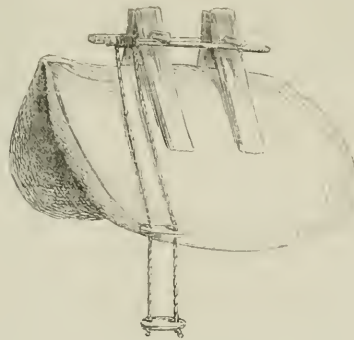
Un mois d'août 1815, M. le chef de bataillon Carbuccia, du 55<sup>e</sup> de ligne, a obtenu, sur sa demande, du gouverneur-

général, l'autorisation d'organiser à la Maison-Carrée un escadron de cent dromadaires, avec deux cents hommes d'équipe du 55<sup>e</sup> de ligne et du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans. Il y a ainsi deux hommes pour un dromadaire : un seul monte, un autre conduit; ils se relayaient à chaque halte; tous deux peuvent monter au besoin. C'est sur l'arrière du bât que le cavalier est assis; le devant est occupé par les deux sacs des soldats, par deux autres contenant de quatre à cinq litres d'eau chaque, ainsi que par un grand sac en toile renfermant pour un mois les vivres des deux soldats en biseuit, sel, sucre, café et riz.

Le bât se maintient au moyen d'une corde fortement sangle. A l'extrémité d'une des traverses du bât, à laquelle s'attachent les bagages ci-dessus mentionnés, vient s'enrouler une double corde que traversent deux étriers en bois. Le cavalier est, de cette manière, libre de mettre ses pieds à la position qui lui convient le mieux, et de se servir des étriers pour monter et descendre.

Le licol est à la fois simple et ingénieux. Au moyen de deux anneaux fixés en dessus et en dessous du museau, on fait passer en sens contraire une double corde attachée à l'anneau supérieur. A l'aide de ces brides, on maîtrise le dromadaire le plus méchant et le plus rétif.

Le soldat monte habituellement sur le dromadaire en faisant agencer son sac mouture et en lui mettant le pied sur une des jambes de devant; pour descendre, il passe les deux jambes du méné côté, et se laisse glisser au commandement de : *à terre!*



(Selle de Dromadaire.)

Le dimanche 28 janvier 1841, le maréchal gouverneur général passait en revue la gendarmerie, l'artillerie et le

général sur le champ de manœuvres de Mustapha, près d'Alger, quand tout à coup des cris sauvages se firent entendre. Aussitôt on vit déboucher par le chemin de la Maison-Carrée, en une masse noire et compacte, un groupe de cavaliers d'une espèce toute nouvelle, élevant dans les airs, du haut de leurs montures africaines, leurs fasils rehaussés au soleil; c'était l'escadron de dromadaires. La première vue de cette cavalerie provoqua un mouvement d'hilarité, que le gouverneur général réprima en, s'écriant : « Ne riez pas; la chose est plus sérieuse que vous ne pensez. » En effet, l'escadron de dromadaires exécuta sur-le-champ diverses manœuvres avec une extrême précision, marchant tantôt en colonne, tantôt en bataille, se formant sur la droite, sur la gauche et en avant en bataille, tantôt au pas, tantôt au trot. Bientôt, à un commandement, les hommes sautèrent lestement à terre et se portèrent en avant, exécutant des feux de trailleres, tandis qu'un quart d'entre eux suivait le mouvement offensif, chaque homme conduisant quatre dromadaires par les rênes.

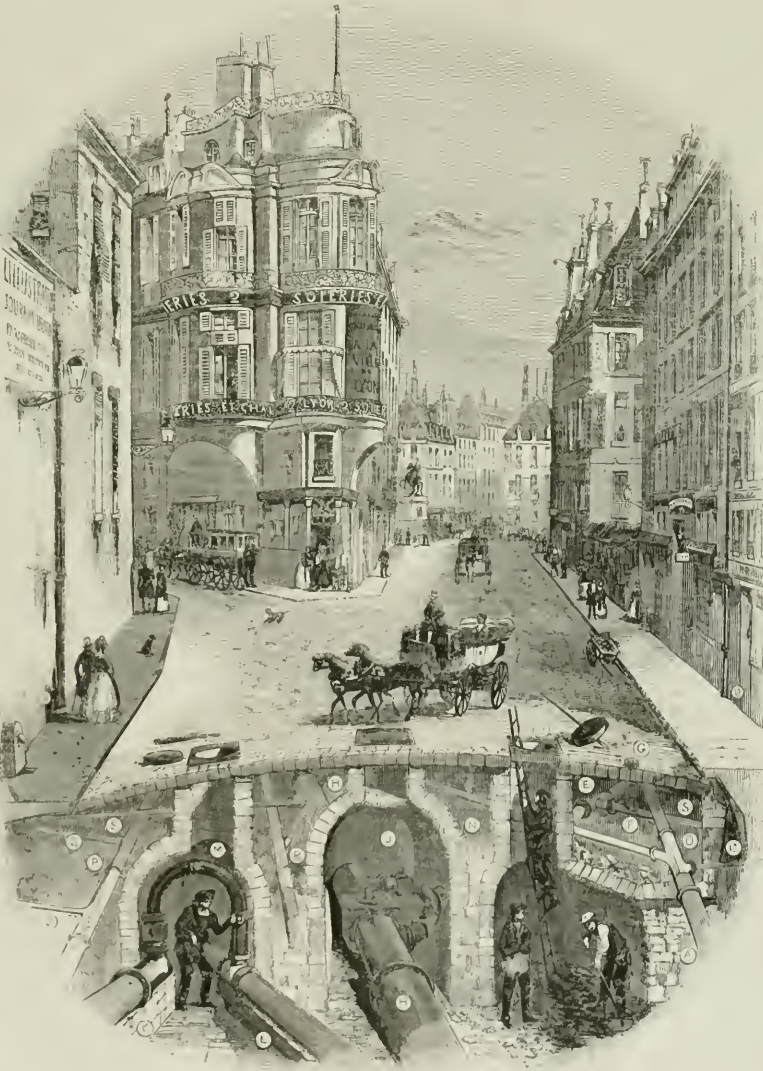
La promptitude de toutes ces évolutions, la facilité avec laquelle nos braves et intelligents fantassins ont appris à manier leurs dromadaires, ont vivement frappé toute l'assistance. Aux plaisanteries succède l'admiration, et chacun a compris tout l'avantage qu'il sera possible de retirer de cette institution. Grâce aux escadrons de dromadaires, aucune population arabe ne saurait plus désormais trouver dans l'émigration ni asile où elles soient assurées d'échapper à l'atteinte de nos colonnes expéditionnaires.

I.

Paris souterrain.

Du temps de nos bons aïeux, lorsqu'on croyait encore aux esprits, — car nous sommes aujourd'hui trop raisonnables pour y croire, — on avait divisé notre monde en trois parties habitées par des êtres de nature diverse. L'air et les nuées étaient le domaine des sylphes, esprits légers, toujours beaux, toujours jeunes, nés pour la poésie et le plaisir, habitant des palais brillants formés de nuages dorés par le soleil, étincelants comme l'arc-en-ciel. — Au-dessous d'eux, à la surface de la terre, c'était la race humaine, notre domaine à nous, tel que nous l'héritons. — Et puis, au-dessous encore, dans les entrailles de la terre, se trouvait un troisième monde, celui des gnomes, esprits souterrains, reliés au dernier degré de l'ignorance au dernier degré de l'envie. Ceux-ci, et non ceux-là, étaient encore moins connus. Des hommes, dotés de long yeux, et surtout d'une bonne dose de crédulité, pouvaient bien avoir entrevu, par intervalles, dans les nuées, les palais fantastiques et les armées légères des sylphes rangées en bataille dans le ciel; de graves historiens en rapportent mille témoignages. Mais nul regard, si complaisant qu'il fût, ne pouvait pénétrer jusqu'aux cavernes inaccessibles des gnomes. L'imagination, qui ne fait jamais défaut, y suppléait : tantôt, selon le caprice du rêveur, on peignait ces pauvres gnomes comme des démons mal-faisants, difformes, rabougris, accapant les trésors de la terre, et les enfouissant avec eux par une instable avare; tantôt, au contraire, on trouvait des palais d'or, de pierres précieuses, qui s'ouvraient dans les longues galeries souterraines à la lueur émeraude des escaraboles et des minéraux de phosphore; pays merveilleux où regnent des esprits irrésistibles, vifs et séduisants, mais capricieux et fugitifs comme ces feux errants qui scintillent dans l'obscurité des cavernes.

Sans doute nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu quelquefois, et même avec plaisir, ces récits fantastiques. Eh bien! sans rouvrir les vieux contes de la *Bibliothèque bleue*, ou les graves entretiens du comte de Gabalis sur les êtres élémentaires, nous allons faire aussi des histoires de l'autre monde. Nous allons décrire des régions souterraines; nous allons nous promener à vingt



(Une rue souterraine de Paris.)

pieds, à cent pieds, à cent cinquante pieds sous terre, avec les habitants de ces domaines, dans le royaume des gnomes et des farfadets; tout cela, sans dire autre chose que ce qui est, que ce que nous avons vu et touché, — et sans sortir, qui plus est, de l'enceinte de Paris et de sa banlieue.

Nous allons conduire nos lecteurs dans le Paris souterrain. Nous leur ferons faire, j'en suis presque certain, d'inévitables découvertes dans ce monde nouveau et presque inconnu. Cela ne doit pas surprendre, car la superficie du pavé de Paris est souvent assez bonne pour qu'on ne soit guère tenté de regarder dessous. Cependant, à chaque pas, de nombreux témoignages viennent révéler l'existence de cette seconde ville enfouie sous les pieds de la première. Chacun a sans doute remarqué ces épaisses et larges plaques de fonte ciselées (marquelles) qui et là où le milieu des chaussées, tremblant et résonnant sous les roues des voitures; ce sont les portes et les fenêtres des rues souterraines. Il n'est personne qui n'ait rencontré, de temps en temps, un escadron de ces hommes armés d'écheltes, de cordes, de râtaux, et chaussés de ces redoutables bottes qui broient le pavé; ou bien encore, ceux que l'on entend et que l'on voit le soir, courant sur les trottoirs, fouillant à l'angle des murs et des soupiraux, et faisant retentir par intervalles, d'un son strident et cadencé, la barre de fer poli dont ils sont armés? — Ce sont les habitants, ou les ambassadeurs de la ville invisible que vous foulez aux pieds.

On a décrit, on a peint souvent avec talent l'aspect de Paris à vol d'oiseau; nous allons faire le contraire, et donner l'aspect de Paris à course de taupé. Au lieu de nous élever, nous descendrons; au lieu de voir Paris au-dessus des toits, nous le verrons au-dessous des caves. Ce sera peut-être moins facile, moins lumineux; mais ce sera peut-être aussi intéressant, et sans doute ce sera plus neuf.

Avant de nous engager dans les détails de ce voyage, précisons d'abord une idée générale du pays; et, en voyageant érudits, traçons-en la configuration générale, la disposition et les limites.

De même que ces villes étiées au pied des volcans et construites sur d'autres villes enfouies qui leur servent de base,







[Le sergent de la Courtille.]

Damoreau ou de Persiani; ce n'est pas à la descente de la Courtille qu'on enseigne les belles manières et la modestie; ce n'est pas entre débardeurs qu'on tient école de marivandage. Cependant un sergent de ville, las de cette rude campagne du carnaval, s'endort à ce terrible vacarme, comme

Puisque Carême vient de naître, il est clair que Carnaval est trépassé. Le père n'a jamais pu vivre avec le fils. Et, en effet, Carnaval n'est plus, voici qu'on le fait porter en terre, non pas comme feu M. de Marlborough, « par quatre-z-officiers, » mais accompagné d'un cortège diègne du défunt, et tout à fait de circonstance.

Le Mardi gras est couché sur le dos, comme il convient à un mort; on a en soin de le revêtir de tous ses insignes, ordres de toute espèce et décorations. Tandis que le pauvre hère, tout à l'heure si tapageur et si bon vivant, garde cette position immobile, on voit à droite le Mercredi descendre de son échelle; Mercredi ne se décide pas à cet exercice sans quelque hésitation; il a peur du Mardi gras, tout mort qu'il paraît être; tels les héritiers du grand Alexandre ne pouvaient approcher de ses restes sans pâlir. Le Temps, qui n'entend pas raison sur cette question et veut que ses affaires marchent, le Temps pousse très-positivement Mercredi par derrière pour lui donner de l'audace et l'obliger à sauter le pas.

Mercredi mène à sa suite le cortège ordinaire et la car de sa très-pâle et très-étiquée majesté Carême: poissons de mer et d'eau douce, œufs frais, panais, carottes, choux, salades, oignons, épinards, chicorées, toute l'insipide nation des légumes. Un peu plus loin, le dieu Mars survient absolument comme mars en carême.

L'apparition du Mercredi des cendres et la mort du Mardi gras produisent des émotions diverses: chacun, selon ses intérêts, fête l'avènement de l'un ou regrette le trépas de l'autre. Les sergents de ville, ces martyrs du carnaval, saluent avec joie l'arrivée de Mercredi, comme le signal du repos et de la délivrance; cependant au son de la cloche que Mercredi fait résonner dans ses mains, les débardeurs, effrayés, sentant leur fin prochaine, se dispersent avec effroi; c'est pour eux le tintement du jugement dernier. Quelques intrépides s'efforcent de faire bonne contenance et de défendre pied à pied l'Empire du Mardi gras; ils forment un bataillon sacré et luttent jusqu'à la dernière extrémité, menaçant Mercredi du geste et de la parole. Vain courage! héroïsme inutile! qui peut arrêter le Temps? Mardi n'est plus; Mercredi s'empare

invariablement de son domaine et règne à sa place, en attendant que Jeudi le détrône à son tour, et ainsi de suite jusqu'à la fin du monde et des calendriers.

Ce personnage qui pleure à chaudes larmes sent bien que



[Un Sergent de Ville le mercredi des cendres.]

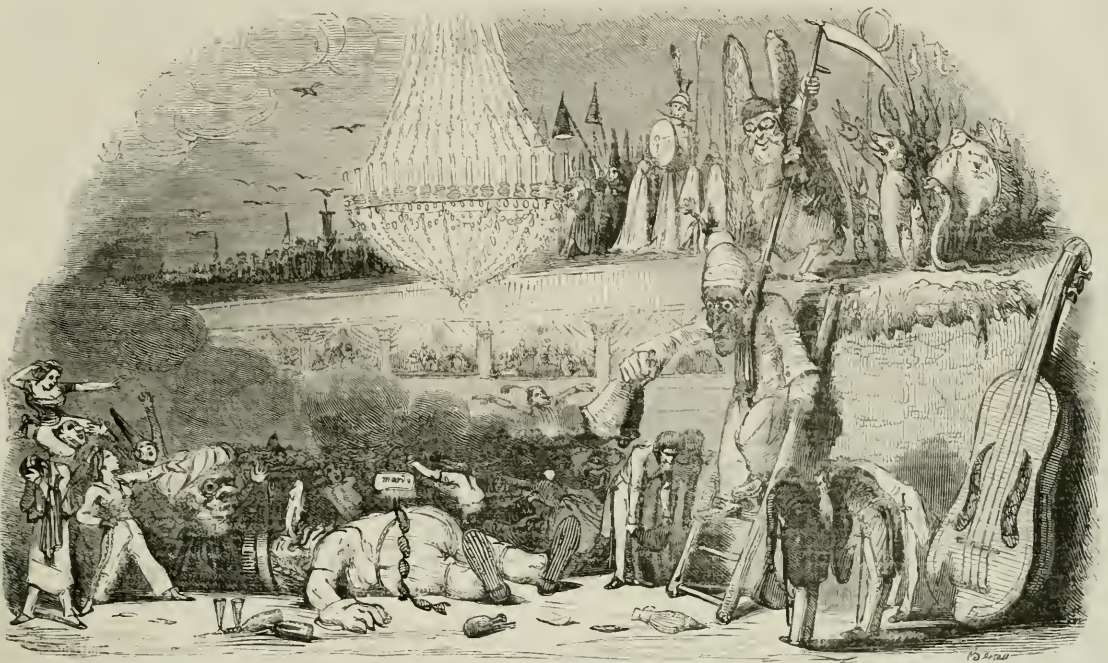
Tytre au doux murmure d'une source limpide. Mais que vois-je près de lui? Un enfant tout nu! c'est l'ami Carême, fils posthume du Carnaval.



[L'Ami Carême, fils posthume de Mardi Gras.]

le mal est irrémédiable: c'est un garçon de café-restaurant; il est plus particulièrement frappé que d'autres par la mort du Mardi gras. Que de petits soupers il y perd, et que de





(Entrée du Carnaval.)

pourboires! aussi voyez ses yeux se fondre en eau; est-il une plus belle oraison funèbre? et que ce Mardi gras est heureux d'être si tendrement regretté! — *De profundis!* de la

part du petit Carême, fils de Mardi gras, qu'on élève secrètement au champagne-Darbo pour le fortifier et en faire le Mardi gras de l'année 1845.

Adieu, cher lecteur, et au revoir; j'espère que tu vas passer ton carême honnêtement et que tu rachèteras tes péchés petits ou gros du carnaval dénié.

**Théâtre royal de l'Opéra-Comique.**

CAGLIOSTRO, OPÉRA-COMIQUE EN TROIS ACTES, PAROLES DE MM. SCRIBE ET DE SAINT-GEORGES, MUSIQUE DE M. ADOLPHE ADAM.

On connaît l'histoire du grand Cagliostro, soi-disant fils d'un grand maître de Malte, élevé secrètement en Arabie par le sage Althotas, initié aux sciences occultes dans les pyramides d'Égypte, lequel prédisait l'avenir, guérissait toutes les maladies, prolongeait la vie indéfiniment et évoquait les morts. Le plus merveilleux n'est pas qu'un homme ait imaginé toutes ces absurdités, c'est qu'il soit parvenu à les faire croire, et cela à Paris, au dix-huitième siècle, vingt-cinq ans après la publication de l'Encyclopédie, huit ans après la mort de Voltaire, quatre ans avant la convocation des États-Généraux, qui furent l'Assemblée nationale. Et qui avait-il pour adeptes? des conturières, des blanchisseuses? Non pas, s'il vous plaît, mais de belles dames et de grands seigneurs, et à leur tête un archevêque, prince de l'Église, et longtemps ambassadeur du roi Très-Chrétien, le cardinal de Rohan!

Ce héros singulier vient d'avoir son tour auprès de la muse de M. Scribe, mise, comme on sait, d'honneur facile, et incapable de rebuter qui que ce soit.

M. Scribe a mis sur le théâtre le personnage, mais non son histoire, ou du moins aucun acte qui nous soit positivement connu. Mais si Cagliostro n'a pas fait ce que M. Scribe lui prête, du moins il a pu le faire. Que peut-on exiger de plus du drame en général et de l'opéra-comique en particulier?



P. S. C. exprime

M. H. B. L. C. A.

Opéra-Comique : *Cagliostro*, 5e acte, scène de masquerade. — Madame Anna Thillon, Corilla; madame Boullanger, la marquise; madame Pottier, Cecili; M. Chollet, Cagliostro; M. Henri, Caracoli; M. Mocker, le chevalier.)

La pièce, toutes les imaginations sont frappées des prodiges accomplis par Cagliostro. Paris et Versailles ont à la fois les yeux sur lui, et les journaux sont pleins de récits merveilleux dont il est le héros.

Parmi les personnes qui croient Cagliostro sur parole, il faut mettre en première ligne un prince bavarois tout récemment débarqué à Paris, et une certaine marquise de Volmerange, femme jadis à la mode, qui doit avoir été charmante du temps du cardinal de Fleury, et qui, j'en suis sûr, n'était pas encore trop mal en point sous le règne de madame la marquise de Pompadour. Elle a vu longtemps à ses pieds, — c'est elle qui le dit, — le roi Louis XV et toute sa cour; mais l'ont est bien changé depuis le nouveau règne. Ses beaux jours sont passés, ses honneurs sont détruits. Comment les faire renaitre? comment remonter le cours des années? comment effacer les fâcheuses traces que cet insolent vieillard qu'on nomme le Temps a imprimées sur son visage? Assurément il faut toute la science et tout le pouvoir d'un Cagliostro pour cela.

Le Bavarois n'est guère moins embarrassé; il est amoureux, et infatigable prince, amoureux d'une cantatrice appelée Corilla, artiste célèbre, qui, depuis trois ans, occupe tous les dilettanti et tous les badauds de l'Italie. Mais il a eu beau lui peindre sa passion dans les termes les plus pathétiques, et pointer à l'offre de sa fortune celle de sa main, il n'a pu rien

Au moment où commence







*Allegretto.*

PIANO.

En - tre Pise et Flo - ren - - - ce Aux vergers d'Em-po - li Vois la nuit qui s'a - van - - - ce

Car le jour a pâ - - - - li É - tran - ger quelle bel - - - le Languis - - tu lan-guis - tu de re-voir En-tre

sous ma lon - nel - - - - le Si ri - an - te le soir É - con - te rien n'é - ga - - - le

Mon râ - sin del Bos - co Mes pommes de Fi - na - - - le Mon A - lé - a - ti - - - - co Mais

à la fille é - - trus - que Qui rou - gis - - sant sou - rit L'in - - grat jette un mot brus - - que

*rall.*  
par Sa-tan même é - erit Ah vo - ya - geur prends gar - - de Prends gar - de voya - geur

La Ma - do - ne re - gar - - de Elle a vu ma rou - geur A - dieu la nuit s'a - van - ce A - dieu

la nuit s'a - van - ce Te voi - là sous sa main Te voi - là sous sa main Et long

est le che - min En - tre Pise et Flo - ren - - - - ce Long est le che - min en - tre Pise et Flo -

ren - - - - ce.

*rall.* *p* *F* *F* *p* *cres.* *F*





Modes. — Travestissements.



Amusements des Sciences.

SOLUTION DES QUESTIONS PROPOSÉES DANS LE DERNIER NUMÉRO.

I. Supposons que ces trois objets soient un anneau, un étui et un gant. Affectez mentalement la lettre A au premier objet, la lettre E au second, la lettre I au troisième.

Donnez aussi par la pensée des numéros aux trois personnes; l'une portera le n° 1, une autre le n° 2, la troisième le n° 3.

Prenez 24 jetons et donnez 1 jeton à la première personne, 2 à la seconde, 5 à la troisième; puis, laissant les 18 autres jetons à la disposition de ces personnes, retirez-vous à l'écart en les invitant à prendre chacune un des trois objets et une partie des jetons que vous avez laissés, de manière que celle qui aura l'anneau prenne autant de jetons que vous lui en avez donné d'abord, que celle qui a l'étui prenne le double du nombre de jetons qu'elle a reçus; enfin, que celle qui a le gant prenne, sur le reste des jetons, quatre fois autant de jetons qu'elle en a reçu de vous.

Cela fait, regardez le nombre des jetons qui restent sur la table; ce nombre ne peut être que l'un des six suivants :

- 1      2      5      5      6      7

au devant desquels vous mettez par la pensée les mots suivants :

PAN-FER CÉSAR JAMES DÉVINT SI GRAND PRINCE

dont voici l'usage :

Les deux voyelles A et E, que nous avons mises en capitales dans les deux mots PAN-FER, correspondent au chiffre 1, indiquent que lorsqu'il ne reste qu'un jeton sur la table, c'est la première personne qui a pris l'anneau (A) et la seconde qui a pris l'étui (E); de sorte que la troisième a nécessairement le gant.

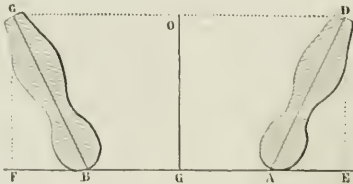
On verrait de même que les deux lettres E, A suivant l'ordre où elles se présentent dans le mot CÉSAR, qui correspond à un reste de deux jetons, indiquent que la première personne a pris l'étui et la seconde l'anneau. Et ainsi de suite.

II. On sait que l'usage de tenir la pointe du pied en dehors n'a pas toujours été de rigueur. Il parait que, dans l'ancienne Rome, on marchait avec la pointe du pied en avant, sans l'incliner en dehors plus qu'en dedans. Parmi les Orientaux, au contraire, la dignité de la démarche exige une position de jambe qui passerait pour ridicule aujourd'hui chez les nations civilisées. — On peut en dire à peu près autant de la démarche des grands personnages du dix-septième et du dix-huitième siècle, telle que nous la représentent les dessins de l'époque.

Cependant on ne peut disconvenir que l'équilibre du corps ne devienne plus stable dans la marche ordinaire ou dans la station, lorsque la pointe du pied est tournée modérément en dehors. C'est un fait d'expérience journalière que chacun peut vérifier à chaque instant. Montcla, géomètre distingué du siècle

deroier, raconte avec une bonhomie pleine de sens qu'il a cherché à confirmer ce fait par le calcul, et à justifier par les lois de la mécanique l'idée de grâce que nous attachons à l'usage de nous tenir avec les pieds en dehors. Voici comment il a résolu le problème II posé dans le cinquième numéro de notre journal.

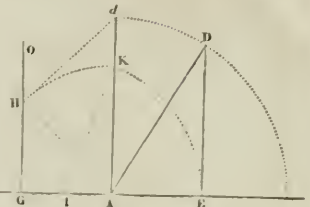
L'équilibre du corps sera d'autant plus stable que la base comprise entre les points d'appui que nos pieds lui offrent sur le sol sera plus considérable, car la verticale qui passe par notre centre de gravité tombera plus difficilement en dehors de cette base. Il s'agit donc, étant donnée la position des talons, de chercher l'inclinaison la plus avantageuse de la ligne médiane des pieds, pour que la surface de la base qu'ils déterminent soit la plus grande possible. Or, ceci devient un problème de géométrie dont l'énoncé serait le suivant : Deux lignes AD, BC, égales et mobiles sur les points A et B comme centres étant données, déterminer leur position lorsque le quadrilatère ou trapèze ABCD sera le plus grand possible. Ce problème se résout avec la plus grande faci-



lité par les méthodes connues des géomètres pour les problèmes de ce genre, et l'on déduit de cette solution la construction suivante.

Sur la ligne Ad, égale à AD ou BC, faites le triangle isocèle AH; ensuite, ayant pris AI égal à AG ou un quart de AB, tirez la ligne KI et prenez IE égale IK; puis sur GE élevez une perpendiculaire inclinée qui coupe en D le cercle décrit de A, comme centre, avec le rayon Ad; l'angle DAE sera l'angle cherché.

Si la ligne AH, et conséquemment AG ou AI, est nulle, on trouvera que AE sera égal à AH, et que l'angle DAE sera demi-droit. Ainsi, lorsqu'on a les talons absolument appliqués l'un contre l'autre, l'angle que doivent faire ensemble les lignes longitudinales de la plante des pieds est demi-droit ou bien approchant du demi-droit, à cause de la petite distance qu'il y a alors entre les deux points de rotation qui sont au milieu des talons.



Supposons maintenant que la distance AB est égale à AD, on trouverait, par le calcul, que l'angle DAE devrait être de 60 degrés.

En supposant AH égal à deux AD, ce calcul donnera l'angle DAE de 70 degrés à très-peu près. En faisant AB égal à trois fois la ligne AD, l'angle DAE se trouvera à bien peu près de 74° 50'.

Le calcul confirme donc ce fait d'expérience, que les pieds doivent tendre vers le parallélisme à mesure qu'ils s'écartent davantage, ainsi que l'habitude reçue de les tourner légèrement en dehors pour un écartement ordinaire.

NOUVELLES QUESTIONS À RÉSOUDRE.

I. Plusieurs nombres pris suivant leur suite naturelle étant disposés en rond, deviner celui que quelqu'un aura pensé.

II. Donner un moyen sûr, au jeu de billard, pour amener la bille de son adversaire dans une blouse en frappant obliquement cette blouse.

Rébus.

EXPLICATION DES DERNIERS RÉBUS :

- I. Tout ou rien.
- II. Tout passe avec le temps.
- III.

En grand homme appartient à l'univers.



ON S'ABONNE chez les Directeurs des postes et des messageries, chez tous les Libraires, et en particulier chez tous les Correspondants du Comptoir central de la Librairie.

A LONDRES, chez J. THOMAS, 1, Finch Lane Cornhill.

A SAINT-PÉTERSBOURG, chez J. ISSAKOFF, COMMISSIONNAIRE officiel de toutes les bibliothèques des régiments de la Garde-impériale; Gostomir-Dvor, 22.

JACQUES DUBOCHET.

Tire à la presse mécanique de LACHAPELLE ET C<sup>e</sup>. rue Damiette, 2.